

[Visualiser la page source de l'article](#)

Une réunion publique très suivie sur le projet de lotissement route de Loyse

Jean Gatille (CLP)

Mardi 18 février, la mairie de La Chapelle avait organisé une réunion publique pour présenter le projet de construction d'un lotissement Route de Loyse et recevoir les doléances et questions des résidents voisins à ce projet.

Projet porté par Novalys promoteur et aménageur, en maître d'œuvre. Les représentants Novalys ont présenté plusieurs réalisations dans la région. Sur un terrain de 9 997 m², acheté à deux particuliers et à la commune, la construction de deux bâtiments R1, combles aménageables pour 49 logements (13 T2, 25 T3 et 11 T4) et deux maisons avec trois logements à l'accession et trois à la location. Ces logements seront gérés par l'OPAC et Demeures Accès.

Les représentants de Novalys et Hervé Carreau, maire, ont répondu aux nombreuses questions des voisins. La hauteur des bâtiments, la première où le maire a donné le choix, 11 m 50 au faitage pour un peu plus de 7 m à l'égout. Le nombre de places de parking (71 prévues) a été une des préoccupations des présents. Novalys a répondu qu'une étude, avec le nombre de petits logements, a estimé suffisant ce nombre.

Des avis partagés

La question des sols a été abordée. La réponse est qu'après une étude des sols, les fondations seront de l'ordre de 10 m largement au-dessous de l'argile responsable des fissures dans les maisons du lotissement.

Le côté plantations a été évoqué. Le projet est lancé, certaines réponses ont convaincu, d'autres ont laissé perplexe les résidents, le maire a expliqué que la commune doit atteindre le seuil de 20 % de logements conventionnés.



Une bonne cinquantaine de riverains étaient venus chercher une réponse. Photo Jean Gatille

Jean Gatille (CLP)